



## **41<sup>ème</sup> COLLOQUE de l'association DROIT & COMMERCE**

**Deauville**

*Vendredi 8 avril après-midi et samedi 9 avril 2016*

### **LES DEVOIRS DE L'ACTIONNAIRE**

*Direction scientifique :*

**Monsieur Hervé LE NABASQUE**

*Professeur à l'Université Paris 1 - Ecole de droit de la Sorbonne*

Depuis peu, émerge l'idée que l'actionnaire n'aurait pas seulement les droits qu'on lui connaît ordinairement ou les obligations que la loi lui impose en nombre assez restreint. Il aurait également des devoirs dont il serait tenu envers sa société, voire la société toute entière, au sens civil du terme.

Est-on là face à un simple discours, lié à l'idée que l'économie devrait être « sociale et solidaire », que l'entreprise deviendrait « citoyenne », voire guidée par un idéal flou de « patriotisme économique » ? Ou alors face à une réalité nouvelle, imprégnant peu à peu notre droit positif ? Un peu des deux, sans doute, à ceci près que si les actionnaires ont des devoirs, des distinctions s'imposent probablement, selon qu'ils relèveraient de la morale ou de l'éthique, auquel cas les sanctions pourront se faire attendre, ou que la loi les aurait déjà consacrés, directement ou indirectement ; selon que l'actionnaire est un actionnaire de contrôle (une société mère) ou pour le moins de référence, ou un petit porteur (car le devoir est au pouvoir ce que l'obligation est au droit subjectif) ; selon qu'il s'agit de prévenir la survenance d'un péril grave et imminent (une liquidation judiciaire) rendant indispensable l'adoption de mesures fortes, comme une augmentation de capital « forcée » pouvant aller, dorénavant, jusqu'à la cession forcée des actions de l'actionnaire qui s'y oppose ; ou, si le dommage est survenu (dans le domaine social ou environnemental par exemple), de faire en sorte qu'il puisse être réparé quitte à ce qu'il le soit par ceux qui contrôlaient directement ou indirectement la société, et non par cette dernière, si elle est insolvable.

Emergent ainsi, et ce n'est probablement qu'un début, des devoirs de prudence, de loyauté, de vigilance, de précaution, d'abstention, d'information, jusqu'au devoir d'exercer quelquefois ses droits de vote (simple, double ou multiple) plutôt que de les délaïsser.

Toutes ces questions, et beaucoup d'autres, jusqu'à la difficulté de sérier la notion de « devoir », pourront être débattues à l'occasion de ce 41<sup>ème</sup> colloque consacré par Droit et Commerce aux « devoirs de l'actionnaire ». Titre à la fois provocateur et porteur, parce qu'il invite à réfléchir sur ce que pourrait être notre droit des sociétés de demain.

*Renseignements et inscriptions :*

**Madame Isabelle AUBARD**

74, avenue du Docteur Arnold Netter – 75012 PARIS – Tel/Fax : 01 46 28 38 37

*Email : [isabelle.aubard@droit-et-commerce.org](mailto:isabelle.aubard@droit-et-commerce.org)*

Site de l'association : [www.droit-et-commerce.org](http://www.droit-et-commerce.org)

**Ce colloque sera validé pour 12h au titre de la formation professionnelle continue des avocats**

**Colloque éligible à l'obligation de formation continue des experts comptables**

**Une attestation de présence au titre de la formation continue sera remise aux participants à l'issue du colloque (elle sera directement adressée par nos soins, à l'Ordre, pour les avocats inscrits au Barreau de Paris)**

**Vendredi 8 avril 2016**

12h30

*Déjeuner buffet au restaurant « Le Lassay » de l'hôtel du Golf Barrière*

**Accueil des participants à partir de 14h**

Travaux : Salon « La Pommeraie » de l'hôtel du Golf Barrière

**Après-midi de 14h30 à 18h30**

**Présidence de Monsieur Christophe BONDUELLE**

*Président du groupe Bonduelle*

**ALLOCUTION DE BIENVENUE**

Monsieur Franck DENEL

*Président de l'association Droit & Commerce*

**1. PROPOS INTRODUCTIFS**

Des droits et des obligations aux devoirs de l'actionnaire

Monsieur Hervé LE NABASQUE

*Professeur à l'Université Paris 1 - Ecole de droit de la Sorbonne*

**2. L'EXPÉRIENCE D'UN DIRIGEANT**

Les devoirs des actionnaires d'un groupe international, familial et côté

Monsieur Christophe BONDUELLE

*Président du groupe Bonduelle*

**LES DEVOIRS DE L'ACTIONNAIRE ET LE DROIT DES SOCIÉTÉS**

**3. L'ÉMERGENCE ET LA DIVERSITÉ DES DEVOIRS DE L'ACTIONNAIRE**

Monsieur Alain COURET

*Professeur à l'Université Paris 1 - Ecole de droit de la Sorbonne*

*Pause*

**4. LE DEVOIR DE LOYAUTÉ DE L'ACTIONNAIRE**

Monsieur Georges TERRIER

*Avocat associé - Cabinet Davis Polk & Wardwell*

**5. LE DEVOIR DE VOTER DE L'ACTIONNAIRE**

Monsieur Maurice NUSSENBAUM

*Professeur émérite à l'Université Paris-Dauphine - Expert financier agréé par la Cour de cassation*

*Président de Sorgem Evaluation*

Monsieur Patrick SAYER

*Président du directoire d'Eurazeo - Juge consulaire au tribunal de commerce de Paris*

*Discussion avec la salle*

*20h : Dîner de gala*

*au restaurant « Le Lassay » de l'hôtel du Golf Barrière*

*(Tenue de cocktail)*

**Samedi 9 avril 2016**

**Matinée de 9h à 12h30**

**Présidence de Madame Agnès MOUILLARD**

*Présidente de la Chambre commerciale,  
financière et économique de la Cour de cassation*

**LES DEVOIRS DE L'ACTIONNAIRE DANS LES ENTREPRISES  
EN DIFFICULTÉS**

**6. LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'ACTIONNAIRE**

Monsieur Reinhard DAMMANN  
*Avocat au barreau de Paris - Cabinet Clifford Chance*

**7. LE DEVOIR DE FAVORISER LE REDRESSEMENT DE  
L'ENTREPRISE**

**7-1 Les mécanismes conventionnels**

Monsieur Jean-Luc MERCIER  
*Administrateur judiciaire à Lille*  
Monsieur François KOPF  
*Avocat au barreau de Paris - Cabinet Darrois Villey Maillot Brochier*

**7-2 Les dispositifs légaux**

Monsieur François-Xavier LUCAS  
*Professeur à l'Université Paris 1- Ecole de droit de la Sorbonne*

*Discussion avec la salle*

**12h30**

*Déjeuner au restaurant « Le Lassay » de l'hôtel du Golf Barrière*

**Après-midi de 14h à 18h**

**Présidence de Monsieur Jean MESSINESI**

*Président du Tribunal de commerce de Paris*

**LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)  
DES ENTREPRISES**

**8 LA RECONFIGURATION DES DEVOIRS DE L'ACTIONNAIRE**

Monsieur François-Guy TREBULLE

*Professeur à l'Université Paris 1- Ecole de droit de la Sorbonne*

**9 LA RESPONSABILITE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DU FAIT DE SES  
FILIALES**

Madame Pauline ABADIE

*Maître de conférences à l'Université de Paris-Sud (Saclay)*

*Pause*

**10 LES DEVOIRS DE L'ACTIONNAIRE ET LES TRANSFERTS D'ACTIFS**

Madame Patricia SAVIN

*Avocate associée - Cabinet DS avocats - Docteur en droit - Présidente d'Orée*

*Discussion avec la salle*

**RAPPORT DE SYNTHÈSE**

Monsieur Jacques MESTRE

*Professeur des Facultés de droit - Institut de droit privé - Toulouse 1*

**CLÔTURE**

*Les actes du colloque seront publiés dans la Gazette du Palais*

---

**Hébergement**

Hôtel Golf Barrière de Deauville

**Travaux**

Hôtel Golf Barrière de Deauville – Salon La Pommeraie

**Repas**

Restaurant de l'hôtel Golf Barrière de Deauville